



## Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°31/25

**Objet de la délibération :** Délibération de principe relative à la mise en œuvre d'une campagne de communication marquant les 20 ans du syndicat

L'an deux mille vingt-cinq  
et le dix décembre  
le Comité Syndical du Syndicat mixte  
de gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Procurations :

de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT  
de Monsieur Didier REAULT à Madame Marylène BONFILLON  
de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET  
de Madame Marie-France SOURD à Monsieur Daniel HIGLI  
de Madame Magali RAMOS à Madame Céline TRAMONTIN  
de Madame Catherine BALGUERIE-RAULET à Monsieur Pierre RAVIOL  
de Monsieur Noël ROUQUET à M. Xavier DUFOUR

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 14

Procurations : 7

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 21

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

Créé en 2006, le SYMCRAU fêtera son 20ème anniversaire en 2026. Ce jalon historique représente une opportunité stratégique de valoriser le chemin parcouru, de réaffirmer la légitimité et le rôle central du Syndicat dans la gestion de la ressource en eau et des milieux naturels de la Crau, notamment dans un contexte marqué par l'installation récente de la CLE du SAGE Crau et l'urgence de sécuriser les infrastructures hydrauliques.

La campagne de communication proposée vise plusieurs objectifs stratégiques :

- Valoriser l'action et la résilience du Syndicat : Mettre en lumière les grandes réalisations (études de connaissance, ingénierie financière, effet levier) et l'évolution de la structure, passée d'un rôle d'impulsion à celui de pilote de démarches structurantes (SAGE).
- Sensibiliser aux enjeux cruciaux : Utiliser cet anniversaire pour accentuer la sensibilisation des élus, des partenaires et du grand public sur les défis actuels, notamment les conséquences du changement climatique, la nécessité de moderniser d'urgence les canaux pour la sécurité alimentaire et hydrique du territoire, et la démarche du SAGE.
- Renforcer le positionnement institutionnel : Consolider l'image du SYMCRAU comme l'acteur technique et politique incontournable de la gestion globale de l'eau sur la Crau, indispensable pour accompagner la sécurisation et la mutualisation d'ingénierie auprès des associations syndicales de propriétaires.

Il est envisagé de déployer, durant l'année 2026, une campagne articulée autour de plusieurs supports pour maximiser sa portée :

- Événementiel : Organisation d'une fête de l'eau et d'un colloque d'hydrogéologie
- Contenu : Création d'une mini-série de vidéos et d'une signalétique spécifique (logo)
- Visibilité médiatique : Publications ciblées sur les réseaux sociaux, le site internet, l'organisation de relations presse ciblées pour assurer une couverture médiatique des enjeux de l'eau en Crau, en lien avec la démarche SAGE

Conformément au contexte de rigueur budgétaire conjoncturelle, la mise en œuvre de cette campagne sera réalisée dans une logique d'optimisation et de recherche de cofinancements spécifiques (partenaires institutionnels, mécénat).

## **Le Comité :**

**OUI** l'exposé de Madame la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** le principe de la mise en œuvre d'une campagne de communication en 2026, destinée à marquer le 20ème anniversaire du Syndicat Mixte de la Crau (SYMCRAU) pour sensibiliser aux enjeux de l'eau en Crau et valoriser son rôle stratégique auprès des partenaires et du public,

**AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires à la ~~définition, à la conception et à la~~ réalisation de cette campagne de communication, dans le respect de la rigueur budgétaire et en cohérence avec les objectifs stratégiques définis dans le présent rapport,

**DIT** que les crédits correspondants seront proposés au budget principal,

**AUTORISE** la Présidente à signer les pièces à intervenir,

**AINSI** fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,**

**Céline TRAMONTIN**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*